

Ajournement

Voici à cet effet une lettre que j'ai reçue en réponse à ma question:

Le ministre m'a prié de répondre à votre lettre du 3 octobre au sujet de l'état de l'intérieur du bureau de poste de Lac Mégantic. Vos observations nous surprennent, et soyez assuré que nos fonctionnaires de Montréal feront une inspection de cet édifice immédiatement. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire, à moins que vous n'insistiez, de consulter M. Langford, vu qu'il y a à notre bureau de Montréal un architecte de même qu'un ingénieur qui sont capables, à notre avis, de s'occuper de toutes les réparations ou modifications nécessaires à cet édifice.

Vu qu'à cette époque je faisais des demandes pour obtenir qu'on fasse des réparations, on a trouvé que les réparations ne s'imposaient pas parce que l'édifice était en parfaite condition. Quelque temps après, ces inspecteurs et ces ingénieurs sont venus faire l'inspection de l'édifice, qu'ils ont condamné. Or, monsieur le président, cet édifice est aussi solide que celui du Parlement. Cet édifice est en parfaite condition; il est encore en bon état.

J'avais fait, en même temps, une autre demande de réparation du bureau de poste de Coaticook, ville identique à Lac Mégantic. Et là aussi se trouvait un très bon édifice que l'on a encore condamné, auquel on a trouvé toutes sortes de défauts. Ces édifices-là étaient sur le point de tomber; ils n'étaient plus salubres, ils ne pouvaient plus servir au public. Alors, il a fallu mettre ces édifices au rancard.

Quant à l'édifice de Lac Mégantic, les fenêtres, les ouvertures ont été bloquées avec des planches, et l'on a mis sur la porte, en 1963, un grand écriteau sur lequel on pouvait lire: Ici sera érigé un nouvel édifice des postes pouvant desservir tous les services publics de cette région. Depuis lors, il a coulé bien de l'eau sous le pont.

Monsieur le président, on a pris toutes sortes de décisions. On a décidé, premièrement, de construire un petit édifice d'un seul étage, et ceci a été refusé par la municipalité, en vertu des règlements municipaux qui interdisaient la construction d'édifice d'un étage dans la ville. Il fallait deux étages. Et après, je suis intervenu à maintes reprises, et en me faisant appuyer par le conseil municipal, j'ai obtenu la permission de construire un édifice fédéral pouvant abriter tous les services fédéraux.

Nous avons chez nous les services des douanes, des postes, des bureaux de la Commission de l'assurance-chômage, du ministère de la main-d'œuvre et d'autres organismes du gouvernement fédéral.

Tous ces services pouvaient être logés dans l'édifice, mais on l'a fermé, on a sous-loué des bureaux à d'autres endroits, et depuis lors on paie du loyer. Depuis huit ans, monsieur le président, on a payé tout près de \$200,000 en loyer dans d'autres endroits, et puis, on a fermé des édifices qui étaient très bons.

A Coaticook, j'ai obtenu la coopération à 100 p. 100 des autorités municipales, et nous avons eu l'honneur d'obtenir un bel édifice fédéral tout neuf, pouvant servir à assurer tous les services fédéraux. A Lac Mégantic, rien n'a été changé. On a promis à cinq reprises de construire des édifices. On a fait dresser des plans et devis, on a préparé des appels d'offres, et chaque fois que les appels d'offres ont été près d'être émis, quelqu'un a mis des bâtons dans les roues. On s'est servi de cela pour faire de la petite politique.

[M. Latulippe.]

J'ai en main une lettre, datée du 1^{er} septembre 1970, et adressée à M. Hervé Fecteau, greffier de la municipalité de Lac Mégantic, et je cite:

J'ai bien reçu votre lettre du 8 juin 1970 adressée au Ministre à laquelle étaient jointes copie de la résolution adoptée le 1^{er} juin à une séance du conseil municipal de Lac Mégantic et une photographie de l'ancien bureau de poste qui doit être démoli.

Je vous sais gré de l'intérêt que vous manifestez à l'égard de l'amélioration des locaux postaux à l'endroit susmentionné et je tiens à vous informer que nous nous efforçons d'aménager de nouveaux locaux comme vous le demandez. Les fonctionnaires sur place ont éprouvé de la difficulté à ce sujet à cause du Code du Bâtiment de la localité qui spécifie que les immeubles situés dans le secteur où l'on compte construire le nouveau bureau de poste doivent avoir au moins deux étages. Les fonctionnaires du Ministère étudient actuellement la possibilité de faire construire un immeuble à des fins de location et on s'attend que l'appel d'offres sera fait vers le 1^{er} septembre 1970. M. Laing s'empresse de vous écrire dès que nous aurons de plus amples renseignements.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette, mais je dois interrompre l'honorable député, étant donné que le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

L'honorable ministre des Postes (M. Ouellet) a la parole.

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je connais des députés qui, à peine une année après leur élection à la Chambre, ont obtenu des bureaux de poste. Je voudrais alors dire à l'honorable député qu'il ne devrait pas être très fier de sa performance, puisqu'il attend son fameux bureau de poste depuis dix ans.

Je voudrais également rappeler à l'honorable député que les propos qu'il a tenus auprès d'un journaliste du journal *La Tribune* en fin de semaine, ainsi que ceux qu'il vient de tenir ce soir à la Chambre, démontrent clairement qu'il est «dans les patates» au sujet de la construction d'un édifice fédéral à Lac Mégantic.

M. Latulippe: C'est vous qui êtes «dans les patates».

M. Ouellet: Je suis récemment allé à Lac Mégantic et j'ai constaté qu'il était urgent de construire un nouveau bureau de poste. La vérité, monsieur l'Orateur, est celle-ci: le ministère des Travaux publics est autorisé, depuis avril, à faire des appels d'offres pour la construction d'un édifice fédéral sur l'emplacement même de l'ancien bureau de poste, à Lac Mégantic. Les plans de construction prévoient l'aménagement de locaux, dans une première phase, pour le bureau de poste et, dans une seconde phase, d'autres locaux au deuxième étage, pour d'autres ministères du gouvernement fédéral.

Avant que l'on procède aux appels d'offres, la Commission de l'assurance-chômage a demandé au ministère des travaux publics de lui trouver rapidement les locaux à Lac Mégantic.

● (2220)

Or, le ministère des travaux publics, comme il se doit, étudie présentement la possibilité de réviser ses plans pour construire immédiatement un édifice fédéral de deux étages.

Voilà la situation, monsieur l'Orateur, et je peux assurer la Chambre que mon collègue, l'honorable ministre des Travaux publics (M. Dubé), annoncera en temps et lieu la décision qu'il prendra. Je suis convaincu que ce sera une décision qui plaira non seulement au conseil de ville, mais à toute la population du Lac Mégantic, et j'espère que l'honorable député se ralliera à cette décision.